



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

N° Spécial

30 Mars 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCPAT du 30 Mars 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	Page
DCPPAT N° 2021-31	30.03.2021	Arrêté modifiant l'arrêté DCPAT n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 portant nomination des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).	3

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE
L'APPUI TERRITORIAL

**Arrêté DCPAT n° 2021- 31 en date du 30 mars 2021 modifiant l'arrêté DCPAT
n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 portant nomination des membres du conseil
départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
(CODERST)**

Le Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 1416-1, R 1416-1 à R 1416-6 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 133-1 à R 133-15 ;

Vu le décret n° 2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

Vu le décret n°2011-833 du 12 juillet 2011 fixant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques de l'environnement et de développement durable ;

Vu le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent Berton, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret du 29 juillet 2020, portant nomination de monsieur Laurent Hottiaux en qualité de préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2018-203 en date du 17 décembre 2018 portant nomination des membres du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

Vu l'arrêté PCI n°2020-114 du 31 août 2020 portant délégation de signature à monsieur Vincent Berton, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté DCPAT n°2020-155 en date du 9 octobre 2020 modifiant l'arrêté DCPAT n°2018-203 du 17 décembre 2018 ;

Vu le courriel en date du 22 mars 2021 par lequel monsieur le président de l'association des maires des Hauts-de-Seine, propose au préfet que monsieur Patrick de La Marque siège au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dans sa formation insalubrité, dans le collège des représentants des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de modifier la composition du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques dans sa formation insalubrité;

Sur proposition de monsieur le secrétaire général,

ARRETE

Article 1^{er} :

L'article 3 de l'arrêté préfectoral DCPPAT n°2018-203 du 17 décembre 2018, fixant la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques présidé par le préfet ou son représentant, est modifié comme suit :

(...)

«2^{ème} collègue : Deux représentants des collectivités territoriales :

- Monsieur Yves Révillon, conseiller départemental ;

- Monsieur Patrick de La Marque, adjoint au maire de Meudon.

(...)

Article 2 :

Le reste de l'arrêté DCPPAT n°2018-203 du 17 décembre 2018 demeure inchangé.

Article 3 :

Les mandats des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques sont valables **jusqu'au 17 décembre 2021**. Ils sont renouvelables.

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>